



Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers et promotion du volontariat

A l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers qui a eu lieu le 22 juin 2007 pour rendre hommage aux sapeurs-pompiers et promouvoir le volontariat, une émouvante cérémonie s'est déroulée ce samedi dans la cour d'honneur du Service départemental d'incendie et de secours de la Marne, en présence d'autorités et de personnalités locales et départementales réunies aux côtés des délégations de jeunes sapeurs-pompiers, des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, des administrateurs de l'U.D.S.P.M, des anciens sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques du S.D.I.S.

Après avoir rendu les honneurs au drapeau du corps départemental et déposé une gerbe à la stèle des sapeurs-pompiers marnais décédés en service commandé, Monsieur Philippe DESLANDES, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet du département de la Marne a lu, à tous « Les soldats du feu », la lettre adressée par Madame la ministre de l'Intérieur à leur intention.

A son tour, le Lt. colonel Pascal COLIN, D.D.S.I.S de la Marne a égrené les noms des sapeurs-pompiers morts au feu en 2006, tandis que résonnait, en leur mémoire, la sonnerie « Aux morts » suivie de la Marseillaise.

Discours des autorités et des personnalités



Convention de partenariat entre CMMA Assurance - l'U.D.S.P.M. et le S.D.I.S. 51

Après la cérémonie officielle, et les allocutions d'usage où tour à tour le directeur départemental, le président du S.D.I.S et le préfet ont notamment rendu un vibrant hommage au travail remarquable réalisé par les sapeurs-pompiers marnais lors du terrible accident d'autocar survenu sur l'autoroute A.4 le 15 juin dernier, nécessitant le déclenchement du plan rouge, c'est Monsieur Olivier de BRETAGNE, directeur général de CMMA assurance qui a présenté le partenariat destiné à accompagner les jeunes sapeurs-pompiers et susciter auprès de jeunes garçons et de jeunes filles des vocations pour deve-

nir sapeurs-pompiers volontaires prioritairement dans les zones rurales et urbaines où les C.P.I et les C.S enregistrent un déficit de jeunes recrues.

Devant les importants besoins des sapeurs-pompiers pour assurer la relève, CMMA assurance, héritière de la Caisse des Incendies, offre une enveloppe de 90 000 € répartie sur trois ans avec les quatre grands objectifs suivants :

- Sensibiliser les jeunes en milieu scolaire au volontariat et en les accompagnant, dans leur formation à la lutte contre l'incendie et au secours à personnes ;

- Equiper les jeunes sapeurs-pompiers marnais d'un survêtement identifié à leurs couleurs et à celles de CMMA assurance pour uniformiser leur participation aux compétitions départementales, régionales et nationales ;

- Elaborer un livret d'accueil personnalisé à l'intention des nouveaux sapeurs-pompiers, qu'ils soient J.S.P. S.P.V ou S.P.P ;

- Doter d'un équipement de tenue opérationnelle les sapeurs-pompiers volontaires en fonction de leur promotion interne ou de leur réussite à la F.I.A.

Signature de la convention



Monsieur Olivier de BRETAGNE pour CMMA assurance, le Lt. colonel François GOULET pour l'U.D.S.P.M et le Lt. colonel Pascal COLIN pour le S.D.I.S 51 ont, tour à tour, porté leur paraphe au bas de la convention sous le regard ravi du

préfet et du président du Conseil d'Administration du S.D.I.S 51 et sous les applaudissements nourris des sapeurs-pompiers de la Marne particulièrement heureux de cette initiative qui va permettre de contribuer à renforcer les dispositifs

actuels pour préparer l'avenir du volontariat en assurant l'indispensable maillage territorial garant d'une bonne efficacité des secours.

C.T. ▲